



N°30 | ÉTÉ 2026

THAIRE

MAG'



C'EST L'ÉTÉ

**Un beau
village dans
une belle Agglo**

Vos nouveaux élus

Votre Agglo

Les fêtes de l'été





LE MOT DU MAIRE

Sébastien BOURAIN

Maire de Thairé

Conseiller Communautaire Délégué

*Chères Thairésiennes,
chers Thairésiens,*

Il y a trois mois, vous avez choisi de renouveler largement votre confiance à l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire, tout en permettant également à trois élus de l'autre liste de siéger au conseil municipal. Je tiens à vous en remercier sincèrement.

Dès le conseil municipal d'installation, au cours duquel j'ai été élu maire, j'ai souhaité affirmer une conviction simple : notre commune a tout à gagner d'un travail collectif, respectueux et constructif. Au-delà des sensibilités de chacun, nous voulons avancer ensemble, dans le dialogue, avec parfois des points de vue différents, mais toujours au service de l'intérêt général.

Une nouvelle étape pour Thairé

Ce nouveau mandat ouvre une nouvelle étape pour notre commune. De nombreux projets nous attendent et nous sommes pleinement mobilisés pour concrétiser les engagements pris devant vous.

Dans les prochains mois, plusieurs travaux de voirie seront engagés, notamment rue Georges-Musset, fortement dégradée ces dernières années et pour laquelle les réparations ponctuelles ne suffisaient plus. D'autres rues bénéficieront également d'interventions progressives afin d'améliorer durablement le cadre de vie de tous.

L'école fera aussi l'objet de travaux cet été : rénovation d'une salle de classe, amélioration de l'étanchéité de la coursive, installation d'un pare-ballon, travaux de peinture... Autant d'aménagements importants pour offrir à nos enfants et à l'équipe éducative des conditions d'accueil toujours plus agréables.

Faire revenir une boulangerie à Thairé

Parmi les sujets qui nous préoccupent particulièrement figure celui de la boulangerie. Après de nombreuses années d'activité, Christophe, notre boulanger, a choisi de mettre un terme à son activité. La hausse des coûts, notamment de l'énergie, et la baisse de rentabilité ont malheureusement accéléré cette décision.

Aujourd'hui, une solution provisoire permet de proposer du pain à la supérette API grâce à la boulangerie du Thou, mais chacun mesure qu'il s'agit d'un dépannage temporaire. Notre objectif est clair : permettre le retour durable d'une boulangerie à Thairé.

Plusieurs pistes sont actuellement étudiées, parmi lesquelles la réhabilitation du bâtiment existant avec le soutien de la SEM Citin de l'Agglo, ou encore la construction d'un nouveau local dans un futur secteur à aménager. Une étude a également été confiée à la CCI de La Rochelle afin de mieux identifier les attentes des habitants et les conditions de viabilité d'un tel commerce.

La vitalité de notre supérette API, qui figure parmi les plus performantes du réseau, montre qu'il existe à Thairé une réelle volonté de faire vivre les commerces de proximité. C'est un signal encourageant, et nous pouvons regarder l'avenir avec confiance.

Une commune dynamique et vivante

Ce printemps a une nouvelle fois montré le dynamisme de notre commune et de ses associations. Vide-grenier de l'ACCA, carnaval de printemps, kermesse, concerts du Bla-Bla-Caf... autant de rendez-vous qui ont rencontré un beau succès et qui participent pleinement à la vie du village.

Je veux saluer l'engagement précieux des bénévoles et des associations, que la commune continuera à accompagner avec conviction, tout en poursuivant un dialogue constructif pour faire évoluer certaines pratiques et préparer ensemble l'avenir.

L'été arrive, avec ses moments incontournables de convivialité : retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal populaire et bien sûr la traditionnelle Foire aux Oignons, dont le succès ne se dément pas au fil des années.

En ce début de mandat, le conseil municipal est pleinement mobilisé, avec l'envie d'agir, d'avancer et de prendre soin de notre commune. Thairé est un village où il fait bon vivre ; un village attachant, dynamique et tourné vers l'avenir.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

SOMMAIRE

2 Le mot du maire

3-4 À la une

4-5 Votre commune

6-7 L'Agglo

8-12 CCAS

12-14 Vie associative

15 L'AGENDA

Soyez les premiers informés en
téléchargeant gratuitement l'application



Scannez-moi



MAIRIE

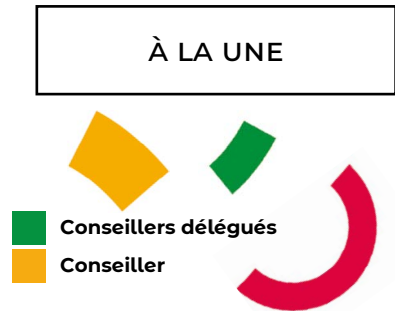
Le nouveau conseil municipal



 Maire
 Adjoints



Sébastien Bourain
Maire de Thairé

À LA UNE



 Conseillers délégués
 Conseiller



Alain Marquet - Bertrand
Affaires générales & Affaires sociales



Maryse Puyravaud
Finances & Associations



Willy De Petris
Voirie



Marjorie Delbach
Éducation (enfance, petite enfance et jeunesse)



Yves Rouzeau



Claire Panou



Christophe Rodier
Sécurité



Francine Ramout



Isabelle Thomas



Philippe Laurent
Services techniques & Matériels, Cimetière



Pierre Charpentier
Urbanisme & Bâtiments communaux



Laetitia Trichet



Laurent Mailhetard



Laetitia Le Fric
Développement économique & Mobilité



Céline Auclair
Affaires scolaires



François Miot



Sébastien Giraud



Solène Dupont

Les commissions communales

Le maire, Sébastien Bourain, préside l'ensemble des commissions.

Finances / développement économique

Vice-président
Maryse Puyravaud

Membres
Alain Marquet-Bertrand
Maryse Puyravaud
Willy De Petris
Philippe Laurent
Laetitia Le Fric
Sébastien Giraud
Solène Dupont

Éducation / jeunesse

Vice-président
Marjorie Delbach

Membres
Christophe Rodier
Francine Ramout
Laetitia Trichet
Laurent Mailhetard
Céline Auclair

Culture / Vie associative / Manifestations / Festivités

Vice-président
Maryse Puyravaud

Membres
Claire Panou
Francine Ramout
Isabelle Thomas
François Miot
Solène Dupont

Communication / Consultation Citoyenne

Vice-présidente
Isabelle Thomas

Membres
Alain Marquet-Bertrand
Philippe Laurent
Laetitia Trichet
Laurent Mailhetard
Laetitia Le Fric
François Miot

Travaux / Infrastructures / Cadre De Vie

Vice-président
Willy De Petris

Membres
Yves Rouzeau
Philippe Laurent
Pierre Charpentier
Laurent Mailhetard
Laetitia Le Fric
François Miot
Sébastien Giraud

Transition Écologique / Biodiversité / Agriculture / Propreté

Vice-président
Claire Panou

Membres
Willy De Petris
Yves Rouzeau
Christophe Rodier
Pierre Charpentier
Laetitia Trichet
Solène Dupont

ACTU COMMUNE

Plantation d'Oignons made in Thairé

Chez nous à Pâques, on chasse les œufs et on plante les oignons ! Et oui, afin de participer à la vie de la commune, nos jeunes ont donné de leur temps pour planter pas moins de 2000 oignons à la main...

Vous les retrouverez sur les stands lors de notre grande Foire aux oignons de Thairé qui se déroule le 15 août de chaque année !

L'EPJ sera ouvert trois semaines cet été, du 06 au 24 juillet, et il y en aura pour tous les goûts...



ACTU COMMUNE**La couverture téléphonique s'améliore (enfin) sur Thairé**

Le relais des opérateurs SFR/Bouygues, situé entre Thairé et Mortagne, est aujourd'hui opérationnel.

Le chantier avait connu une longue pause comme chacun s'en souvient. La couverture téléphonique est donc bien meilleure sur l'Ouest de la commune et sur Mortagne. Pour le secteur Est, notamment La Gravelle et La Fondelay, un autre relais verra le jour d'ici quelques mois dans le secteur du Bois du Jaud, en remplacement du relais du château d'eau qui a été supprimé.

Pour mémoire, le relais des opérateurs Orange/Free se situe route de Voutron.

**Faire un bout de route ensemble...**

C'est une réalité, les chaussées sont très endommagées par endroits sur toute la commune. Certains axes souffrent du trafic en augmentation et des épisodes d'intempéries, notamment les longues périodes pluvieuses et cette année la neige.

Si les axes départementaux sont entretenus par les services du Département, il nous faut entretenir et rénover les voiries communales. Un programme de réfection de certaines portions est prévu pour la fin 2026, notamment les rues Georges Musset et le Chemin de Chaumont. D'autres rues suivront sur 2027 et les années suivantes. Le coût important de ces travaux nous impose de phaser les opérations.

Cachez ce container que je ne saurais voir !

La réforme récente de la collecte des ordures ménagères a modifié nos habitudes.

Le passage tous les 15 jours nous conduit plus fréquemment à déposer des déchets dans les points d'apports volontaires qui ont été installés.

Mais ces points prennent de la place et la place on en manque ! Ils ont donc été installés à la Plaine de Jeux pour Thairé et à la sortie du bourg pour Mortagne. Cela n'est pas sans causer quelques désagréments, notamment pour les riverains proches mais aussi pour la collectivité. À terme il faudra badger pour ouvrir le container, ce qui comptera comme un passage. Il est fort à parier que les containers se rempliront alors beaucoup moins vite...

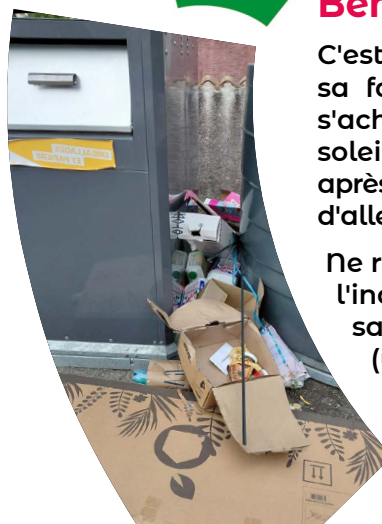
Café citoyen

Reprise de notre rendez-vous avec les Thairésien(e)s avec ce 1^{er} Café Citoyen du mandat. Vous étiez nombreux à venir échanger avec vos élus, autour d'un café. Nous avons parlé, entre autres, de voiries, points d'apport volontaire des ordures ménagères, antenne relais, Api, sécurité, éclairage public, agriculture...

**Ben voyons...**

C'est bien beau de nettoyer sa façade à la javel et de s'acheter un beau bain de soleil gris anthracite, mais après il faut avoir la correction d'aller jusqu'à la déchetterie...

Ne remercions pas l'indélicat(e) dont les saletés ont été ramassées (une fois de plus...) par nos services techniques !



VOTRE AGGLO AU QUOTIDIEN

Nouveau cap pour l'Agglo : Qui fait quoi pour vous ?

Suite aux récentes élections, Monsieur Olivier Falorni a été élu à la présidence de la Communauté d'Agglomération (CDA) de La Rochelle. Mais au-delà des visages, que change l'Agglo dans votre quotidien ? Décryptage d'une institution qui agit au cœur de votre vie.

Un nouvel exécutif pour le territoire

Le Conseil communautaire a installé ses nouveaux élus. Olivier Falorni, entouré de ses vice-présidents, prend la tête d'une instance qui regroupe les 28 communes de notre territoire.

LEUR MISSION : coordonner les grands projets que les communes ne pourraient porter seules.

La CDA, c'est votre quotidien en «grand»

Souvent invisible, l'action de l'Agglomération impacte pourtant chaque minute de votre journée.

VOICI SES 4 PILIERS MAJEURS :

01 Vos déplacements :

Que vous preniez le bus Yélo, que vous utilisiez un vélo en libre-service ou que vous empruntiez les pistes cyclables, c'est la CDA qui organise et finance vos solutions de mobilité.

02 Votre environnement :

La collecte de vos déchets, le tri sélectif et la gestion de l'eau (potable et assainissement) sont des compétences communautaires. C'est aussi l'Agglo qui porte l'ambition «La Rochelle Territoire Zéro Carbone».

03 Votre logement et votre cadre de vie :

À travers le Programme Local de l'Habitat (PLH), la CDA aide à la construction de logements accessibles et planifie l'aménagement du territoire pour préserver nos espaces naturels.

04 Votre dynamisme économique :

Soutien aux entreprises locales, gestion des zones d'activités et promotion du tourisme... l'Agglo crée les conditions de l'emploi sur notre bassin de vie.

Pourquoi c'est important pour vous ?

L'intérêt de la CDA est de mutualiser les moyens. En travaillant à 28, les communes bénéficient de services plus performants (transports plus fréquents, gestion des déchets optimisée, ingénierie) tout en faisant des économies d'échelle.

Thairé au cœur des décisions

Pour notre commune, ce nouveau cap se traduit par une présence forte au sein de l'institution. Votre Maire, Sébastien Bourain, siège au Conseil Communautaire, l'assemblée qui vote les grands projets et le budget de l'Agglomération. Mais son action va plus loin : en tant que membre du Bureau Communautaire (l'instance qui prépare les décisions exécutives), il participe directement à la stratégie du territoire. C'est la garantie que la voix et les besoins de Thairé sont entendus au plus haut niveau, qu'il s'agisse d'aménagement, de services de proximité ou de solidarité entre les 28 communes.



Des services essentiels, un cadre de vie de qualité !

Mobilité et Développement Économique (Compétence obligatoire)

MOBILITÉ ET TRANSPORTS URBAINS :

Organisation des réseaux de transports collectifs.



POUR VOUS : Vos lignes de bus et services de transport qui facilitent vos trajets quotidiens sans voiture.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Création de zones d'activités (ZAC) et promotion du territoire.



POUR VOUS : Soutenir l'emploi local en aménageant des espaces pour que les entreprises s'installent près de chez vous.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Gestion des ordures ménagères et du tri.



POUR VOUS : Le ramassage régulier de vos poubelles et l'accès aux déchetteries pour vos encombrants.

Cycle de l'Eau et Protection Littorale (Compétence obligatoire)

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

Gestion de l'accès à la ressource et du réseau de distribution.



POUR VOUS : C'est la garantie d'avoir une eau de qualité disponible à votre robinet à tout moment.

ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES :

Collecte et traitement des eaux usées et gestion des pluies urbaines.



POUR VOUS : Vos eaux usées sont nettoyées avant d'être rejetées, protégeant ainsi la qualité de nos eaux de baignade.

GEMAPI (MILIEUX AQUATIQUES ET INONDATIONS) :

Entretien des cours d'eau et défense contre la mer.



POUR VOUS : L'entretien des digues pour protéger votre foyer contre les risques de submersion.

Aménagement, Habitat et Solidarité (Compétence obligatoire)

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE :

Pilotage des documents d'urbanisme comme le SCOT ou le PLUi.



POUR VOUS : Planifier où l'on construit pour préserver un équilibre entre logements, commerces et nature.

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT :

Mise en oeuvre de la politique du logement.



POUR VOUS : Des dispositifs pour faciliter l'accès au logement ou la rénovation énergétique de votre maison.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

Aménagement et gestion des aires d'accueil obligatoires sur le territoire.



POUR VOUS : Une organisation structurée qui permet de respecter la loi tout en gérant l'occupation de l'espace public.

Culture et Sport (Facultatif)

CULTURE & SPORT

Majeurs comme la Médiathèque Michel-Crépeau, le Conservatoire, La Sirène ou les piscines.



POUR VOUS : L'accès à une offre culturelle et sportive de proximité pour toute la famille.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE :

Soutien aux conditions de vie étudiante et au développement de l'université.



POUR VOUS : Un territoire dynamique qui attire les talents et propose des formations d'excellence à nos jeunes.

VOILE SCOLAIRE :

Promotion des activités nautiques dès le plus jeune âge.



POUR VOUS : Permettre aux enfants des écoles du territoire d'apprendre à naviguer.

Santé, Social et Cadre de vie (Facultatif)

ACTION SOCIALE (SANTÉ ET FAMILLE) :

Mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) et coordination de l'enfance-jeunesse (CTG).



POUR VOUS : Favoriser l'accès aux soins et mieux coordonner les services de garde pour vos enfants.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Actions pour la transition écologique et l'aménagement numérique.



POUR VOUS : Un meilleur déploiement de la fibre optique et des actions pour protéger la biodiversité locale.

MOBILITÉ DOUCE ET INFRASTRUCTURES :

Développement du schéma cyclable et gestion de la voirie d'intérêt communautaire.



POUR VOUS : La création de pistes cyclables sécurisées pour vos déplacements de loisirs ou de travail.

La Mairie ou l'Agglo ?

Pas toujours facile de s'y retrouver. **Faites le test !**



01

Mon bac de tri est cassé ou j'ai besoin d'un composteur. Qui dois-je contacter ?

- A - La Mairie de Thairé
- B - La Communauté d'Agglomération (CDA)

02

Je souhaite inscrire mon enfant à l'école primaire du village. Vers qui me tourner ?

- A - La Mairie de Thairé
- B - La Communauté d'Agglomération (CDA)

03

Je veux utiliser le réseau de bus Yélo ou louer un vélo en libre-service. Qui gère ce service ?

- A - La Mairie de Thairé
- B - La Communauté d'Agglomération (CDA)
- C - Autres communes

04

J'ai besoin de demander un acte de naissance ou de procéder au recensement citoyen de mon enfant. Qui traite ma demande ?

- A - La Mairie de Thairé
- B - La Communauté d'Agglomération (CDA)

05

Qui est responsable de la qualité de l'eau potable qui arrive à mon robinet ?

- A - La Mairie de Thairé
- B - La Communauté d'Agglomération (CDA)

06

Il y a un nid-de-poule dans ma rue ou un problème d'éclairage public. Qui intervient ?

- A - La Mairie de Thairé
- B - La Communauté d'Agglomération (CDA)

CCAS

Aides sociales facultatives

En plus de ses obligations légales, le CCAS de Thairé propose des aides sociales facultatives essentielles dans la lutte contre la précarisation des personnes en difficulté et dans l'accompagnement social de la population.



FOCUS SUR 2 AIDES PROPOSÉES PAR LE CCAS

Les coupons fraîcheurs, une aide alimentaire

Base d'une alimentation saine, la consommation quotidienne de fruits et légumes est vivement préconisée dans toutes les recommandations nutritionnelles. Pourtant l'inflation des prix du secteur alimentaire ne rend pas toujours accessible ces produits.

Les coupons fraîcheurs, remis directement par le CCAS, permettent de payer vos achats de fruits & légumes frais dans les magasins partenaires. L'avantage de ce système : vous pouvez faire vos courses discrètement, sans stigmatisation.

Ces bons, d'une valeur unitaire de 5€, sont délivrés selon la composition de votre foyer et votre situation financière, pour une période de six mois.

EXEMPLE :

pour une personne seule,

le montant accordé est de 120€ ou 180€

pour un couple avec un enfant,

le montant accordé est de 220€ ou 325€).

BAFA et permis de conduire, une aide à l'insertion des jeunes

Le CCAS de Thairé a souhaité renforcer son action en faveur des jeunes, en encourageant leur engagement citoyen et en les aidant à gagner en autonomie.

Pour cela, le permis de conduire (catégorie B) et le BAFA représentent de véritables atouts. Ils facilitent les déplacements, l'accès à l'emploi, aux stages, aux formations, ainsi qu'aux missions d'animation, et contribuent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

C'est pourquoi le CCAS a mis en place un dispositif d'aide pour passer le permis (jusqu'à 250€) ou obtenir le BAFA (jusqu'à 100€).

Cette aide est accordée aux jeunes âgés de 17 à 24 ans qui acceptent de signer et respecter la Charte des engagements du CCAS de Thairé, en échange d'un engagement citoyen bénévole au sein des services municipaux ou d'une association locale.

LOGEMENT

Vous êtes
propriétaire bailleur
sur Thairé ?

Vous possédez
des biens immobiliers
que vous mettez
en location ?



**Faites-vous connaître
auprès de la mairie
et du CCAS de Thairé !**

Thairé n'échappe pas à la tension locative, déséquilibre entre l'offre et la demande de logements disponibles à la location. Ce phénomène se manifeste lorsque les biens se louent rapidement, parfois en quelques jours seulement, ou lorsque les propriétaires reçoivent des dizaines de candidatures pour un seul logement.

La mairie et le CCAS sont régulièrement sollicités par des thairésiens et thairésiennes en recherche d'un nouveau logement sur la commune, soit pour un enfant devenu majeur, soit parce que leur logement ne correspond plus à la dimension du foyer, soit lorsque leur propriétaire met en vente son bien immobilier.

Nous souhaiterions donc recenser les propriétaires-bailleurs présents sur la commune et les caractéristiques des biens mis en location. Cela pourrait faire l'objet d'un annuaire mis en ligne sur le site de la mairie. De même lorsqu'un bien serait disponible à la location, nous pourrions relayer l'information auprès des habitants via nos canaux habituels (site internet, application PanneauPocket ...).

Si vous souhaitez participer à cette action, il vous suffit de passer en mairie, aux heures d'ouverture, ou de nous contacter **au 05 46 56 17 14.**

CCAS

Registre nominatif communal des personnes vulnérables

Qu'est-ce que le registre nominatif communal des personnes vulnérables ?

Selon l'article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le maire est tenu de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif, destiné à recenser les personnes âgées (65 ans et plus), handicapées et/ou isolées résidant à leur domicile, qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecin...), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposée. Obligatoire, ce document reste confidentiel et ne peut être utilisé que par des personnes autorisées (le maire de la commune et ses représentants, élus ou agents, et/ou le préfet du département). L'inscription sur ce registre est facultative, et les personnes ont un droit d'accès et de rectifications de leurs données nominatives.

Quelle est la finalité de ce registre ?

Ce registre est destiné à lister les personnes vulnérables. Il ne sera activé qu'en cas d'alerte, signalée par les services préfectoraux, liée à un risque tel que des épisodes de froid intense ou de fortes chaleurs, de crise sanitaire ou tout autre événement nécessitant une prise en charge spécifique des personnes vulnérables. Il permet aux services en charge de la gestion de crise de prendre contact avec les personnes inscrites sur le registre et de s'assurer de leur bien-être, de leur sécurité et, si nécessaire, qu'elles sont bien prises en charge.

)) Vous désirez vous inscrire ou inscrire un de vos proches sur ce registre ? il vous suffit de nous retourner ce coupon.

Qui réalise la demande d'inscription ?

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale).

Qui peut figurer sur le registre ?

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile ;
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile ;
- Les personnes adultes handicapées (AAH, ACTP, PCH, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité, résidant à leur domicile.

Vous êtes ...

... une personne âgée de 65 ans et +

... une personne de + de 60 ans reconnue inapte au travail

... une personne adulte handicapée



Mairie de Thairé / CCAS

Document à transmettre au CCAS de Thairé, Mairie de Thairé 17290 Thairé (Plus d'informations au 05 46 56 17 14)

Personne concernée par la demande :

Monsieur Madame Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __/__/____ Vous vivez : Seul(e) En couple En famille Autre (_____)

Adresse : _____

__ N° de téléphone : _____ N° de portable : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Avez-vous des visites régulières : Oui Non

L'inscription est demandée en tant que : Personne âgée de 65 ans et plus

Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail Personne adulte handicapée

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom/prénom : _____

N° de téléphone : _____

Lien avec le demandeur : _____

Personne faisant la demande : (autre que la personne inscrite)

Nom/prénom : _____

N° de téléphone : _____

Lien avec le demandeur : _____

• J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans le présent formulaire.

• J'accepte d'être inscrit(e) au registre nominatif communal des personnes vulnérables de Thairé.

Date de la demande : __/__/____ Signature :

"Les informations contenues dans le présent coupon ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion. Conformément à la réglementation informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier. Ces droits s'exercent par demande écrite auprès du CCAS de Thairé."

Faire face aux vagues de chaleur

Ces dernières années, la France a connu plusieurs épisodes de canicule qui ont engendré une surmortalité chez les personnes vulnérables et notamment chez les personnes âgées. L'été 2026 pourrait s'inscrire dans cette tendance, et connaître une intensification de l'exposition aux canicules, se traduisant par une augmentation des impacts sanitaires associés.

Qu'est ce que le terme « vague de chaleur » ?

Le terme « vague de chaleur » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire au sein de la population. Ce terme recouvre différentes situations dont la prévision de survenance s'appuie sur le dispositif de vigilance météorologique mis en place par Météo-France.

La canicule c'est quoi ?



Il fait très chaud



La température ne descend pas la nuit, ou très peu



Cela dure 3 jours ou +

Qui est susceptible d'être impactées ?

Populations fragiles :

Personnes âgées, enfants en bas âge, personnes sous traitements médicamenteux, personnes en situation de handicap.

Populations surexposées:

Personnes sans abri, travailleurs surexposés à la chaleur, populations en habitat surexposé à la chaleur, Sportifs, notamment en plein air.

Ensemble de la population exposée

La période de veille saisonnière s'étend chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre.

VIGILANCE JAUNE

Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours).

Épisode persistant de chaleur : Températures durablement élevées (supérieure à trois jours) mais sans atteindre les seuils départementaux.

VIGILANCE ORANGE

Canicule : période de chaleur intense pendant au moins trois jours et trois nuits consécutifs, avec atteinte ou dépassement des seuils départementaux.

VIGILANCE ROUGE

Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts sanitaires et collatéraux (sociétaux, économique, environnementaux).

Mise à disposition de locaux rafraîchis

La mise à disposition de locaux rafraîchis est une mesure incontournable dans la gestion des vagues de chaleur.

La salle Bontemps (place de la Liberté à Mortagne) sera ouverte de 8h à 20h durant les périodes de vigilance.

Les bons gestes face à la canicule

Concernant les comportements et les bons gestes à adopter, ils sont simples à appliquer pour réduire de façon significative les effets des vagues de chaleur.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Comment me protéger ?



Je reste au frais
chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau
sans attendre d'avoir soif



Je me mouille
le corps



Je ferme les volets
et fenêtres



Je privilégie des
activités douces



Je mange frais
et équilibré



J'évite de boire
de l'alcool



Je prends
des nouvelles
des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELÉZ LE 15

POUR EN SAVOIR PLUS: 0 800 06 66 66* (appel gratuit)
<https://sante.gouv.fr>

*Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits. Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

La gestion quantitative de l'eau

Face au déficit chronique de la ressource en eau sur le département de la Charente-Maritime, le recours aux restrictions d'usage (arrêtés sécheresse) devient de plus en plus fréquent.

Les conséquences d'une situation de sécheresse sur l'eau potable et le milieu naturel sont multiples :

- Baisse de niveaux des nappes d'eau souterraine, des cours d'eau et des réservoirs ;
- Risques de pollution et de dégradation de la qualité de l'eau ;
- Risques d'eutrophisation des milieux ;
- Perturbation des écosystèmes ;
- Risques pour la biodiversité.

Les arrêtés de restriction temporaire des usages de l'eau pris par le préfet afin de gérer la situation de crise, imposent une gestion accrue des prélèvements en eau ainsi que la préservation des usages prioritaires (alimentation en eau potable) et des besoins en eau nécessaires à assurer la sécurité des populations. Ces arrêtés sécheresse sont prescrits pour une durée limitée et pour un périmètre déterminé.



Il existe

**4 NIVEAUX
DE LIMITATION,**

selon la sévérité
de l'épisode de
sécheresse :

1. **VIGILANCE**
2. **ALERTE**
3. **ALERTE RENFORCÉE**
4. **CRISE**

ASSOCIATION

Africa Thairé

Depuis maintenant trois ans, notre association fait vibrer Thairé au rythme de l'Afrique, en proposant des moments de partage, de découverte et d'énergie autour de la danse africaine et du djembé.

Cette année a été un peu particulière : les cours de danse africaine n'ont malheureusement pas pu être maintenus. En revanche, les ateliers de djembé ont continué à rassembler des passionnés, confirmant l'enthousiasme et la fidélité de nos adhérents.

Un temps fort a marqué cette saison : le grand stage de danse et de Djembé organisé fin février, qui a rencontré un véritable succès. Participants débutants comme initiés ont pu s'immerger dans les rythmes africains dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Et l'aventure continue ! Nous avons le plaisir de vous annoncer un nouveau stage de djembé qui

se tiendra le samedi 11 juillet 2026 à Thairé. Une belle occasion de découvrir ou approfondir cette pratique, toujours dans un esprit de partage et de bonne humeur.

Pour prolonger cette journée, une soirée à l'africaine sera organisée au BlablaCaf, avec un concert exceptionnel proposé par notre professeur de djembé, Damien Chauvigné. Musique, convivialité et ambiance festive seront au rendez-vous !

Que vous soyez curieux, passionné ou simplement en quête de découverte, notre association vous ouvre ses portes. Venez partager avec nous l'énergie et la richesse des cultures africaines !

ASSOCIATIONS



» **Renseignements et inscriptions : n'hésitez pas à nous contacter au 06.69.61.37.25 ou à nous suivre sur notre page Facebook « Africa Thairé »**

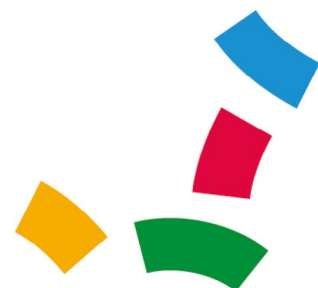
ASSOCIATION

Gym Volontaire

La saison 2025/2026 se finira fin juin. Les cours de gymnastique volontaire reprendront le mardi 8 septembre 2026 à 19h. Comme chaque année les cours seront le mardi et le jeudi de 19h à 20h.

Ils sont très différents, nous faisons, cardio, renforcement musculaire, step, abdos fessiers, nous travaillons aussi avec des bracelets lestés, des ballons, des élastiques, des bâtons.... Deux séances découvertes sont offertes. Venez nombreux, nombreuses. Sportivement le bureau de gymnastique volontaire de Thairé d'Aunis.

» **Contact :**
corinne.lct@orange.fr



ÉCOLE**La classe de CM1 se met au vert grâce à un projet diversité**

Ce vendredi 24 avril 2026, les élèves de CM1 ont participé à la construction de 22 gîtes et 6 nichoirs pour accueillir des huppés fasciés et pipistrelles dans le cadre de leur projet Biodiversité initié et encadré par la CDA en partenariat avec l'association Nature Environnement 17, la LPO et soutenu par la mairie de Thairé.

Cette rencontre a été organisée dans la cour d'école primaire de Thairé entre l'enseignante, Mme Julia CAMPION en charge de ce projet scolaire et Anaïs GAUBERT de l'association Nature Environnement 17.

Un projet écologique, éducatif, pédagogique et préparé en amont par les 23 élèves de la classe de CM1.



La phase finale de leur projet consistera avec les agents municipaux de fixer ces gîtes et nichoirs en respectant les règles de précaution (emplacement, hauteur...).



À suivre ...

FORUM DES ASSOCIATIONS

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Venez
rencontrer,
découvrir,
participer !



THAIRE
CHARENTE-MARITIME

THAIRÉ



SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026

Place de l'Église à THAIRÉ



Rencontrez
les associations
de Thairé



Échangez
avec les acteurs
locaux



Activités
pour tous
les âges



Ambiance
conviviale



Bienvenue
aux nouveaux
habitants !

Thairé, une commune dynamique et accueillante ! 





L'AGENDA

Fêtes à Thairé

L'été débutera avec les festivités...
des 13 et 14 juillet
autour de notre
fête nationale.

AOÛT

Le Sam. 01 août 2026

Duo Bruno MAURICE
& Raphaël JOUAN
Duo violoncelle & accordéon
de 19h30 à 21h00 à l'Eglise,
place Notre Dame, Thairé-

Le 14 & 15 août

nous nous retrouverons
pour deux jours de fêtes
autour de la 51^{ème} édition
de la Foire aux Oignons.

**Si vous êtes disponible
et avez du temps à offrir,
devenez bénévoles
de la fête du village.**

**)) Pour vous faire connaître,
contactez le Comité des Fêtes
thairecdf@live.fr ou l'accueil
de la mairie 05 46 56 17 14**

JUILLET

Le 13 juillet au soir,

la plaine des jeux sera le
théâtre de la retraite aux
flambeaux suivie du feu
d'artifice et du bal des
pompiers.

Le 14 juillet,

à 11 heures, après le défilé
en fanfare de nos pompiers,
aura lieu la revue des troupes
dans le parc municipal où
un pot sera offert par la
municipalité.



ABONNEZ VOUS à notre Lettre d'information

La Commune de Thairé a mis en place une Lettre d'information électronique ou Newsletter. Cette lettre d'information électronique est envoyée environ une fois par mois, en fonction de l'actualité. Vous y trouverez les principales actualités et évènements à ne pas rater, ainsi que des informations ou explications utiles sur le quotidien de la commune. Et bien plus d'éléments au fur et à mesure du déploiement de ce nouveau moyen de communication.

Pour s'abonner rendez-vous sur le site www.thaire.fr

BULLETIN MUNICIPAL N°30 / Été 2026

Responsable de la publication : Sébastien BOURAIN

Rédaction : commission communication (S. Bourain, A. Marquet-Bertrand, L. Le Friec, F. Miot, L. Mailhetard, P. Laurent)

Mise en page : Trois Canards, 3 rue des canards 17290 MORTAGNE - THAÏRÉ

Visuels : Sébastien Bourain, François Morin, associations, banque d'images vecteezy.com, freepik

Impression : Imprimerie de la Sèvre, 25 Rue du Vigneau de Souché 79000 NIORT

DÉPÔT LÉGAL À PARUTION

Thairé mag'

Place de la Mairie
17290 THAÏRÉ
Tél. **05 46 56 17 14**



✉ accueil.mairie@thaire.fr

🌐 www.thaire.fr

📘 facebook.com/mairiethaire

Horaires Accueil Mairie :

- lundi : de 8 h 30 à 18 h 30
- du mardi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 15
(fermeture le jeudi)

Horaires Agence Postale :

- lundi : de 8 h à 18 h
- du mardi au vendredi : de 8 h à 12 h 15
(fermeture le jeudi)
- samedi : de 9 h à 12 h

Thairé

51^{ème}
ÉDITION
2026

FOIRE AUX OIGNONS

FÊTE DE VILLAGE

14-15
AOÛT



Les
Voisins



Comité des Fêtes



Kalffa



BARS AMBIANCES
RESTOS DANSANTS
AFTERWORKS
GUINGUETTES
COCKTAILS
RECEPTIONS
SOIREEES A THEMES



ARTISTES PRÉSENTS

ANIMATIONS

14

19h-21h Elle et les Jeans
21h-23h Les Voisins
23h-02h DJ Nina Ly

14

16h RANDONNÉE
REPAS CHAMPÊTRE

15

12h-14h Marry Me
19h-21h Duo
Carnet de Voyage
21h-23h Kalffa
23h-02h DJ NANU LE FOU

15

9h RANDONNÉE
REPAS CHAMPÊTRE
14h30 LANCER DE CHARENTAISE
REPAS CHAMPÊTRE
MARCHÉ ARTISANAL • VIDE-
GRENIERS • JEUX • SPECTACLES DE
RUE AVEC OPERATION
CONTREDANSE